

COMPTES RENDUS
DU SYNDICAT DE GESTION DU R.P.I.
De la Vallée de l'Ecrevisse
Réunion du 15 avril 2015

Convocation du 07 avril 2015

Le Syndicat de Gestion du R.P.I. s'est réuni le quinze avril deux mille quinze à dix-neuf heures trente, à la mairie de Brebotte sur convocation de la Présidente.

Délégués présents sur les 10 élus au conseil syndical :

Nom / Prénom	Commune représentée	Qualité
TRELA Dominique	Boron	Titulaire - Maire
ZINCK Laure	Boron	Titulaire
SIMON Michel	Brebotte	Titulaire
ULSAS Alexandre	Brebotte	Suppléant
FREY Nathalie	Grosne	Titulaire
JEMEI Samir	Recouvrance	Titulaire
RACINE Jean	Recouvrance	Suppléant - Maire
BOUROUH Jean-Claude	Velescot	Titulaire - Maire
MATHIEU Magali	Velescot	Suppléant

9 présents. Le nombre de suffrages maximum est donc de 9.

Absent(s) excusé(s): BRET Alexandra (Titulaire Brebotte remplacée), JEANNOT Eric (Titulaire Grosne), CONSTANT Cyril (Titulaire Recouvrance remplacé), Jean-Louis HOTTELET (Suppléant Grosne), PFHURTER Florence (Titulaire Vellescot remplacée), Isabelle MAILLARD (suppléante Boron)

Assistaient également :

Nom / Prénom	Commune représentée	Qualité

Le quorum est atteint, il peut être procédé à l'étude de l'ordre du jour.
Michel SIMON se propose d'assurer le secrétariat de séance.

La présidente ouvre la séance à 19h45 et remercie l'assistance. La séance commence avec un peu de retard, les maires étant engagés dans une autre réunion.

1) Approbation du dernier compte-rendu (point 1 de l'ordre du jour)

La présidente annonce qu'elle a recueilli une remarque formulée par un délégué de Grosne absent à la présente séance, concernant le projet d'école « uni-site » page 5 du compte rendu mais que cette intervention n'a pas été suivie d'une quelconque opposition à ce même compte rendu. A défaut d'autres remarques, le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité des votants.

2) Négociation par le Centre de Gestion d'un contrat d'assurance pour le personnel (point 2 de l'ordre du jour)

Cette procédure vise à accorder au Centre de Gestion la possibilité de négocier un contrat-groupe d'assurance en faveur du personnel.
Autorisation accordée à l'unanimité des votants

3) Point sur les différents projets du syndicat (point 3 de l'ordre du jour)

La présidente rappelle que lors de la dernière réunion du conseil syndical, autorisation avait été donnée pour prospecter plus précisément sur 2 projets proposés :

A) Restauration scolaire / garderie

Sur ce projet des limites d'investigations ont d'emblé été fixées :

- test sur une année
- pas d'investissements
- fonctionnement entièrement financé par le ticket repas
- 8 repas minimum servis journallement

Un accord de principe avait déjà été obtenu avec l'association gérant la salle polyvalente de Brebotte. Après visite des services concernés, cette salle pourra accueillir dans l'état une restauration scolaire associée à une garderie complémentaire pour enfants de 6ans et plus. En surcroit la commune est d'accord pour mettre à disposition le « plateau sportif » extérieur attenant à cette salle.

Plusieurs organismes ont été consultés avec préférence aux restaurants locaux. Ces derniers ont tous déclinés pour des raisons de réglementation concernant l'hygiène, l'équilibre alimentaire, le grammage...

Les postulats initiaux vus précédemment nous ont amené à privilégier le principe de « liaison froide » et nous obligent donc à imposer dans les consultations la location d'un four spécial pour réchauffer les plats.

Nous avons donc plusieurs devis à disposition nous permettant de donner une indication de tarif (9 à 9,50€ max par enfant et par jour pour l'ensemble de la prestation) intégrant les charges de personnel (2 personnes déjà salariées du RPI et consentantes pour un supplément de travail). Ces tarifs sont ceux pratiqués dans la région.

Il faut encore rappeler que la mise en application peut parfaitement se faire à la rentrée prochaine, les inscriptions seront volontaires, à la journée et sur engagement à l'année.

Il est à noter que si des actions bénévoles pouvaient être mises en place, la prestation pourrait être accrue à des conditions financières moindres.

B) Périscolaire, partenariat avec Grandvillars

Ce projet est totalement indépendant du précédent.

Dans un premier temps nous avons obtenu un accord de principe de la part du maire de Grandvillars le 13 février 2015. Suite à la précédente réunion syndicale, une entrevue a pu être organisée avec Grandvillars pour ébaucher les principes du partenariat. Les maires du RPI assistaient à cette réunion et venaient soutenir et appuyer le projet (Mr le maire de Grosne était excusé)

Les grandes lignes étaient :

- une plage horaire réservée au RPI et non pas un 'mixage' des enfants RPI/Grandvillars
- le RPI prend en charge le transport des enfants vers Grandvillars
- Seules 8 ou 10 activités nous seront accessibles parmi les nombreuses possibles.
- Mise à la disposition de Grandvillars d'infrastructures du RPI éventuellement éligibles au périscolaire.
- Grandvillars doit donc libérer un créneau, adapter ses propres activités en conséquence et en tout cas réorganiser l'ensemble de ces prestations périscolaires pour nous accueillir : un gros travail avant de proposer des modalités au RPI.

La présidente a des contacts permanents avec les personnes de Grandvillars chargées du dossier, nous n'avons pas de retours au jour de la réunion.

Les inscriptions seront volontaires, à la journée et sur engagement de vacances à vacances (1,5 à 2 mois)

La présidente fait remarquer que parallèlement le RPI a organisé une réunion d'information destinée plus particulièrement aux parents d'élèves, une quarantaine de personnes étaient présentes. Ces 2 projets ont donc été soumis à la discision.

4) Compte de gestion (point 4 de l'ordre du jour)

Le document est mis à la disposition de l'assemblée pour vérification.

Le compte de gestion (compte du percepteur) qui est le reflet du compte administratif est adopté à l'unanimité des votants.

5) Compte administratif (point 5 de l'ordre du jour)

Chaque membre a à sa disposition le compte administratif 2014 ainsi que le budget primitif de 2015.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité des votants, la présidente ne prenant pas part au vote.

6) Affectation des résultats 2014 (point 6 de l'ordre du jour)

Fonctionnement – Recettes : 27 652,10€

Investissements – Dépenses : 9253,84€

Investissements – Recettes : 9253,84€

Les votants adoptent à l'unanimité l'affectation des résultats de l'exercice 2014 au budget 2015.

7) Budget primitif 2015 (point 7 de l'ordre du jour)

La présidente fait remarquer que le budget primitif qui est présenté ne tient pas compte de la mise en place d'activités périscolaires pour laquelle nous n'avons pas encore les modalités de la part de Grandvillars.

Le budget proposé est élaboré sur les bases suivantes :

- reconduction de la participation normale 2014 des communes. Le périscolaire sera financé sur une participation exceptionnelle des communes.

- pas de travaux de rénovation des écoles et notamment la classe de GS de Boron pour laquelle la municipalité a d'autres objectifs.
- préférence donnée au chapitre CHARGES DE PERSONNEL pour éventuellement renforcer l'encadrement sur les écoles de Boron et Vellescot en fonction des effectifs en septembre.

Une remarque est faite sur une demande d'achat de mobilier par la directrice de Boron d'un montant de 5600€ qui ne correspond pas au budget proposé et alloué pour l'ensemble des classes. Le RPI ne pourra donc pas répondre à la totalité de cette demande.

Le budget primitif 2015 est adopté à l'unanimité des votants.

8) Questions diverses (point 8 de l'ordre du jour)

Une remarque générale est formulée faisant écho aux plaintes des écoles de Brebotte et Vélescot notamment, sur les perturbations constatées sur leur réseau téléphone/Internet : coupures intempestives avec nécessité de redémarrer la box, le n° 03 84 ... n'est plus utilisable et doit être remplacé par le 09...

Le vice-président avait préconisé une renégociation des contrats Orange et une consultation du fournisseur FREE qui aurait permis une division du budget par 1,5 (budget 2015 : 4000€)

Il s'avère que dans de telles conditions l'opération reste délicate au risque de perdre la connexion téléphone et donc internet.

Mr Samir JEMEI se propose d'apporter son aide, une petite commission sera donc formée pour travailler sur ce sujet.

Une prochaine réunion du Syndicat est programmée pour le mercredi 3 juin à 19h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

=====